

N° 433

# SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

Annexe au procès-verbal de la séance du 27 juin 1985.

## RAPPORT

FAIT

*au nom de la commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la nation (1) sur le projet de loi, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN NOUVELLE LECTURE, portant règlement définitif du budget de 1983.*

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur,

Rapporteur général.

(1) *Cette Commission est composée de* : MM. Edouard Bonnefous, *président* ; Geoffroy de Montalembert, Jacques Descours Desacres, Tony Larue, Jean Cluzel, *vice-présidents* ; Modeste Legouez, Yves Durand, Louis Perrein, Camille Vallin, *secrétaires* ; Maurice Blin, *rapporteur général* ; René Ballayer, Stéphane Bonduel, Jean Chamant, Pierre Croze, Gérard Delfau, Michel Dreyfus-Schmidt, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fosset, Jean François-Poncet, Jean Francou, Pierre Gamboa, Henri Goetschy, Robert Guillaume, Fernand Lefort, Georges Lombard, Michel Manet, Jean-Pierre Masseret, Michel Maurice-Bokanowski, Josy Moinet, René Monory, Jacques Mossion, Bernard Pellarin, Jean-François Pintat, Christian Poncelet, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Maurice Schumann, Henri Torre, André-Georges Voisin.

Voir les numéros :

Assemblée nationale : 1<sup>re</sup> lecture : 2562, 2639 et in-8° 786.

Commission mixte paritaire : 2798.

Nouvelle lecture : 2742, 2802 et in-8° 828.

Sénat : 1<sup>re</sup> lecture : 300, 323 et in-8° 118 (1984-1985).

Commission mixte paritaire : 393.

Nouvelle lecture : 411 (1984-1985).

Lois de règlement.

**MESDAMES, MESSIEURS,**

Au cours de sa séance du 5 juin 1985, le Sénat a rejeté le projet de loi portant règlement définitif du budget de 1983.

La commission mixte paritaire s'est réunie le 19 juin 1985 et n'est pas parvenue à élaborer un texte commun.

L'Assemblée nationale a adopté le 20 juin 1985, en deuxième lecture, l'ensemble du projet de loi dans le texte voté par elle en première lecture.

Votre commission des Finances a examiné le projet de loi en nouvelle lecture dans sa séance du 26 juin 1985.

Elle vous propose de ne pas adopter ce texte.